

TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT(E) NATIONAL(E)
EN ENERGIES RENOUVELABLES

1. Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de transition énergétique, les pouvoirs publics tunisiens ont adopté dès 2014 le Plan Solaire Tunisien qui vise à atteindre une part des Energies Renouvelables (ER) dans la production d'électricité de 30% à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat a mis en place un cadre réglementaire visant à promouvoir l'investissement massif dans les ER et a adopté les procédures nécessaires pour la mise en œuvre des différents régimes d'autoproduction et de production indépendante d'électricité d'origine renouvelable.

Les autorités tunisiennes ont annoncé le plan 2017-2020 visant à installer une capacité additionnelle de 1900MW renouvelables, dont 1000 MW sous le régime des concessions, 300MW sous le régime des autorisations, 210 MW dans le cadre de l'autoproduction et 390MW par la STEG. Le défi majeur qui se pose à l'ensemble des acteurs concernés publics et privés est comment fluidifier et accélérer le processus de mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien (PST) pour atteindre ces objectifs.

C'est dans ce contexte que le Ministère en charge de l'énergie et l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, ont organisé les 7 et 8 décembre 2017, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une conférence nationale qui a débouché sur un plan d'action d'accélération de la mise en œuvre du PST, intégrant 21 actions.

L'une des actions importantes consiste à créer un Help Desk au niveau de l'ANME dont la mission est de promouvoir le PST et accompagner l'ensemble des acteurs, principalement les développeurs de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables conformément à l'avis annuel publié par le Ministère chargé de l'énergie, pour faciliter l'investissement dans la cadre du PST.

L'ANME, avec l'appui du PNUD, compte mettre en place ce Help Desk avant la fin de l'année 2018 pour être complètement étoffé d'ici la fin 2019. Pour cela, l'ANME et le PNUD souhaite recruter un expert national en énergies renouvelables.

2. Objectifs de la mission :

L'expert sera chargé de la coordination des travaux du Help Desk et travaillera en étroite collaboration avec le Directeur des Energies Renouvelables et en coopération avec les différents services techniques et d'appui de l'ANME. Ses missions consistent essentiellement en ce qui suit :

- Assurer la gestion du Help Desk et la coordination des activités du personnel sous sa responsabilité ;
- Promouvoir la mise en œuvre des projets d'Energies renouvelables et diffuser l'information utile à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les investisseurs et développeurs potentiels dans le pays et dans les régions ;

- Apporter un appui technique, en ce qui concerne son domaine de compétence technique, aux investisseurs durant le montage de leurs projets et durant toute les phases du processus de leur mise en œuvre ;
- Développer formaliser et entretenir les partenariats nécessaires avec l'ensemble des administrations impliquées dans le processus de mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables ;
- Assurer la coordination entre les activités du Help Desk et les différents services de l'ANME notamment la Direction des Energies Renouvelables (DER) ainsi qu'avec les partenaires de coopération techniques et financières de l'ANME ;
- Assurer le reporting régulier à l'ANME, au Ministère en charge de l'Energie et aux différents partenaires clés ;
- Contribution à la mise en œuvre et au suivi technique du Plan National des Energies Renouvelables dans les différentes zones du pays, sous la supervision de la Direction des Energies Renouvelables de l'ANME ;
- Coordonner la mise en place et la gestion de la plateforme pour la mise en œuvre des projets d'Energies renouvelables qui sera gérée par le Help Desk ;
- A la demande de la Direction des Energies Renouvelables (DER), appuyer la préparation de tout document/rapport spécifique et la réalisation de toute tâche dans le cadre de la mission.

3. Délais d'exécution

La mission de l'expert est prévue pour 12 mois à plein temps avec une présence permanente à l'ANME, soit 228 Homme/jour. La mission commencera le 1er Mars 2019 et s'achèvera le 28 février 2020.

4. Livrables et termes de paiement :

Le paiement des honoraires sera sur la base d'un rapport mensuel en langue Française que le consultant soumettra au PNUD et à la Direction des Energies Renouvelables (DER), avec les réalisations durant le mois en liaison avec la mission.

Il est à noter que l'expert soumettra ses rapports en format numérique.

Livrable	Echéance	% du contrat
Rapport mensuel récapitulant les réalisations selon les tâches requises	La première semaine de chaque mois	8.33% du contrat

5. Supervision et collaboration

Le (la) consultant (e) sera supervisé (e) techniquement par la direction des Energies Renouvelables (DER) au sein de l'ANME. Il aura à assurer la coordination entre les activités du Help Desk et les différents services de l'ANME notamment la DER ainsi qu'avec les partenaires de coopération techniques et financières de l'ANME et l'ensemble des administrations impliquées dans le processus de mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables.

6. Lieu des travaux

Siège de l'ANME à Tunis.

7. Qualification du consultant

L'expert doit disposer d'un diplôme d'ingénieur ou master technique (de préférence en électricité ou énergétique). Il doit avoir 5 ans d'expérience dans la gestion de projet avec des références confirmées dans le domaine des énergies renouvelables.

Il doit avoir le sens du travail en équipe et la facilité de communication avec les acteurs. Il doit avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français et en anglais.

8. Contenu de l'offre

En réponse aux présents termes de références, le consultant soumissionnaire devra fournir :

- Un CV comportant les références pertinentes à la présente mission ;
- Une note méthodologique dépassant pas trois (03) pages détaillant l'approche à suivre pour mener à bien cette mission
- Une offre financière détaillée.

Détail	Coût unitaire HT (DT/mois)	Nombre d'Hommes jours	Total HT (DT)/ an
Coût total de l'offre en HT		228	

NB : Il est à noter que toutes les dépenses des frais de déplacement (Si existe) seront à la charge de l'ANME et ne doivent pas paraître dans l'offre financière du consultant soumissionnaire.

9. Méthodologie de dépouillement

Le processus d'évaluation et de sélection comporte 2 étapes :

- Evaluation technique selon les compétences requises sur la base du curriculum vitae et de la méthodologie
- Un entretien oral pour le candidat(e)s ayant obtenu au moins 35/65 points de la note préliminaire de 65/100 ;
- Evaluation financière en se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation techniques verront leurs offres financières examinées.

DEPOUILLEMENT DES OFFRES :

La commission de dépouillement procède dans une première phase à l'élimination des offres non conforme à l'objet du marché ou celles qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le cahier des charges.

La commission de dépouillement procédera ensuite au dépouillement des offres techniques.

10.1. Evaluation des offres techniques

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

Résumé de l'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution, compréhension de la mission	20 %	20
2.	Références de l'expert	45 %	45
3.	Entretien oral	35 %	35
Total			100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution		
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ? (Il ne s'agit pas de reprendre les TDRs, le soumissionnaire devra montrer qu'il a bien compris ce qui est attendu de lui)	10
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5
2.4	La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ?	5

		20
--	--	-----------

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points Maximum
Références de l'expert proposé 45 Pts		
	Diplôme Diplôme d'ingénieur ou master technique en électricité ou énergétique :5 pts Autre diplôme : 0 pts	5
	Expérience professionnelle en gestion de projet en relation avec le domaine des énergies renouvelables : Strictement inférieure à 5 ans : 0 point ; Supérieure ou égale à 5 ans et strictement inférieure à 7 ans : 5 points ; Supérieure ou égale à 7 ans : 10 points.	10
	Références dans le domaine des énergies renouvelables Plus que 3 références : 20 pts ; 1 à 3 références : 15 pts Sinon : 0 pts.	20
	Références dans les études de faisabilité technico-économique ou études similaires liées à des projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque et/ou l'énergie éolienne : Plus que 3 références : 5 pts ; 1 à 3 références : 3 pts Sinon : 0 pts	5
	Références liées au secteur électrique en Tunisie : Au-delà de 02 références : 5 pts 02 références : 3 pts 01 référence : 2 pts Sinon : 0 pts	5
Entretien oral		
		35 pts

Evaluation des offres financières :

Seules les offres ayant obtenu une note technique $\geq 700/1000$ seront retenues pour le dépouillement financier.

La note financière est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{md} / OF_n) \times 100$$

NF_n ; note de l'offre n

OF_{md} ; montant de l'offre la moins onéreuse

OF_n ; montant de l'offre N

Choix du soumissionnaire

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

La note globale est calculée comme suit :

$$NG_n = (70\% NT_n) + (30\% NF_n)$$

NG_n: note globale de l'offre n

NT_n note technique de l'offre n

NF_n : note financière de l'offre n